

LOYER : VOS MODES DE RÈGLEMENT

Pour régler votre loyer
chez Moselis,
plusieurs solutions



> Le prélèvement automatique

La solution la plus simple !

Envoyez ou apportez votre RIB à l'agence dont vous dépendez afin que celle-ci puisse vous établir un mandat de prélèvement SEPA à la date que vous choisirez (5, 10 ou 15 du mois).

> Le paiement en ligne

Rendez-vous sur notre site internet www.moselis.fr / Rubrique :

« Je suis locataire » > je règle mon loyer en ligne, muni.e de votre avis d'échéance Moselis et de votre carte bleue.

Pensez à bien renseigner votre numéro de contrat locataire (A ou L suivi de chiffres) afin de faciliter le traitement de votre règlement par notre service comptabilité.

> Le règlement par chèque

Etablissez votre chèque à l'ordre de « Moselis » et envoyez-le à l'agence dont vous dépendez.

> Le virement bancaire

Si vous souhaitez régler par virement, prenez contact avec votre agence pour obtenir l'IBAN.

> Le règlement par TIP

Si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique, le TIP figurera sur votre avis d'échéance (en bas de page). Il doit être signé et envoyé à l'adresse indiquée, accompagné d'un RIB.

> Efficash

Si vous souhaitez régler en espèces, rendez-vous à votre bureau de poste muni.e de votre avis d'échéance et de la somme en liquide correspondant à votre loyer.

moselis

